



Passy, le 15 octobre 2015

Un forfait hiver et été pour les 10 ans du Pass Scolaire Pays du Mont-Blanc

Pour la 10^e année consécutive, les communes du Pays du Mont-Blanc¹, la commune de la Giettaz et les exploitants des domaines skiables renouvellent leur collaboration en prenant en charge une part importante du coût du forfait saison des élèves. Pour cet anniversaire, ce Pass devient annuel, permettant un accès aux remontées mécaniques été et hiver.

Un forfait «Pass Scolaire» à prix imbattable !

Cet hiver pas de changement de tarif ! Chaque élève paiera seulement 96 € pour skier sur l'ensemble des domaines skiables² du Pays du Mont-Blanc grâce à la participation des communes et des exploitants de remontées mécaniques.

Pour sa dixième année d'existence, le Pass évolue

Cette année, le Pass devient annuel. Désormais les jeunes du Pays du Mont Blanc ont un accès illimité aux remontées mécaniques été comme hiver, en fonction de leur ouverture au public.

Comment se procurer un forfait «Pass Scolaire» à 96 € ?

A partir du 17 octobre, il suffit de :

- remplir un bon d'échange auprès de sa mairie ou de l'office de tourisme pour Sallanches uniquement en fournissant les pièces suivantes :

- ✓ Justificatif de domicile
- ✓ Certificat de scolarité
- ✓ Photo d'identité récente

- se présenter, après validation, aux caisses de remontées mécaniques, selon les dates de préventes, pour retirer le forfait « Pass Scolaire ».

Le forfait « Pass Scolaire » pourra également être acheté pendant toute la saison de ski.



Le «Pass» de la saison 2014/2015 est toujours utilisable. Il faut le rapporter aux caisses pour le faire recharger.

Qui a droit au «Pass Scolaire» ?

Tous les élèves scolarisés (maternelles, primaires, collégiens, lycéens, apprentis) au cours de l'année scolaire 2015/2016, résidant au Pays du Mont-Blanc ou ayant au moins l'un des deux parents qui y soit domicilié ou habitant sur la commune de La Giettaz.

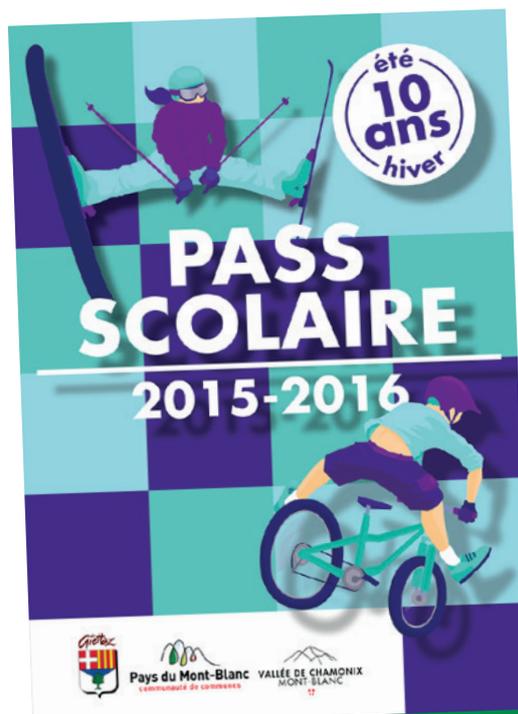
Ce forfait ne se cumule pas avec d'autres gratuités.

> Renseignements auprès des mairies et des remontées mécaniques du Pays du Mont-Blanc.

1 : Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc : Combloux, Les Contamines-Montjoie, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais-les-Bains, Sallanches.

Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc : Chamonix Mont-Blanc, Les Houches, Servoz, Vallorcine.

2 : Le forfait donne accès aux domaines skiables du «Val d'Arly Labellemontagne», la « Vallée de Chamonix », « Evasion Mont-Blanc » et de Passy Plaine-Joux.



CONTACT

